

CAMBRIOLAGES

Comment se protéger ?

Quelques conseils simples :

- **ne pas laisser entrer les inconnus et démarcheurs non annoncés**, demander une carte professionnelle aux agents se réclamant d'une agence (EDF, GDF, télécom...);
- en cas de cambriolage, ne toucher à rien et **prévenir aussitôt la gendarmerie en composant le 17.**



Portes et fenêtres...

- **fermer portes et fenêtres, même pour une courte période ;**
 - > ne pas hésiter à **renforcer les ouvrants les plus accessibles et les accès annexes** (cave, garage...);
 - > équiper les baies vitrées (très vulnérables aux intrusions) de verrous simples ou à clés.



Clés...

- **ne pas laisser les clés sous un paillason, dans la boîte à lettres, dans un pot de fleurs...**
 - > remettre ses clés à une personne de confiance ;
 - > ne ranger pas vos clés de voiture à des endroits évidents des voleurs (porte-clés derrière la porte ou dans l'entrée) pour éviter les « home-jacking ».

En cas d'absence...

- **ne pas laisser la porte du garage ouverte sans voiture ;**
- **ne pas laisser le courrier s'accumuler (le faire relever ou conserver à la poste) ;**
 - > éviter que le domicile soit plongé dans le noir dès le crépuscule (programmeurs d'éclairage ou d'appareils électriques) ;
 - > demander à un voisin ou une personne de confiance de porter une attention vigilante à votre domicile (absence de plusieurs jours).

Les abords de la maison...

– Faire

- **entretenir la végétation de façon à ce que l'habitation et notamment les accès restent visibles depuis la rue ;**
 - > équiper les abords de l'habitation d'un éclairage s'activant à la détection de mouvement.

– Ne pas faire

- **ne pas laisser d'outils à l'extérieur qui pourraient aider les malfaiteurs à entrer (tournevis, échelle, outils de jardinage...);**
 - > éviter de signaler les absences sur les réseaux sociaux ou répondeurs téléphoniques.



Vos biens...

- **ne pas les « cacher » dans des endroits ciblés par les cambrioleurs (chambre, salle de bain, lingerie) ;**

> placer vos biens les plus précieux dans un coffre scellé au sol ou dans un mur.

Pour aller plus loin, vous pouvez :



vous protéger :

- **équiper votre habitation d'une alarme afin de détecter au plus tôt une intrusion et alerter ;**
- **en cas d'absence prolongée, dans le cadre de l'opération tranquillité vacances, signaler vos absences à la gendarmerie ;**

- > installer une clôture efficace sur le périmètre de votre habitation : un modèle en treillis soudé de 2 m de hauteur permet de limiter les intrusions, haies végétales défensives (Berberis, cognassier du japon, rosier rugueux, pyracantha... qui s'intègrent parfaitement à tout type d'environnement et protègent les accès à votre propriété – attention toutefois aux jeunes enfants en raison de la présence d'épines proéminentes) ;
- > solliciter des conseils (gratuits et sans engagement) auprès du référent-sûreté de la gendarmerie pour mieux protéger votre habitation : adressez-vous à votre brigade de gendarmerie.



Anticiper et limiter les désagréments d'un cambriolage :

- **lister vos objets, notamment multimédia (n° de série), à conserver en lieu sûr (www.liste-objets-voles.fr) ;**
- **photographier les objets de valeurs (bijoux...) ;**

- > marquer vos objets les plus précieux : il existe dans le commerce des kits de marquage (dit ADN synthétique, chimique ou forensique) permettant d'identifier de manière unique les objets marqués et de pouvoir les rendre à leur propriétaire en cas de vol.

Contribuer à la sécurité de votre quartier :



- **signaler les véhicules ou individus pouvant faire du repérage au « 17 » en donnant les éléments d'identification (marque, type, couleur, immatriculation, tenue vestimentaire...).**

Votre brigade de gendarmerie est joignable aux coordonnées suivantes :